

N° 115/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*à la suite de la mission effectuée en République islamique de Mauritanie
du 4 au 9 septembre 2016*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-MAURITANIE (1)

(1) Cette délégation était composée de Mme Cécile UNTERMAIER, *présidente*, Mme Marie-Arlette CARLOTTI et MM. Francis HILLMEYER, François LONCLE et Jean-Luc REITZER, *députés*.

SOMMAIRE

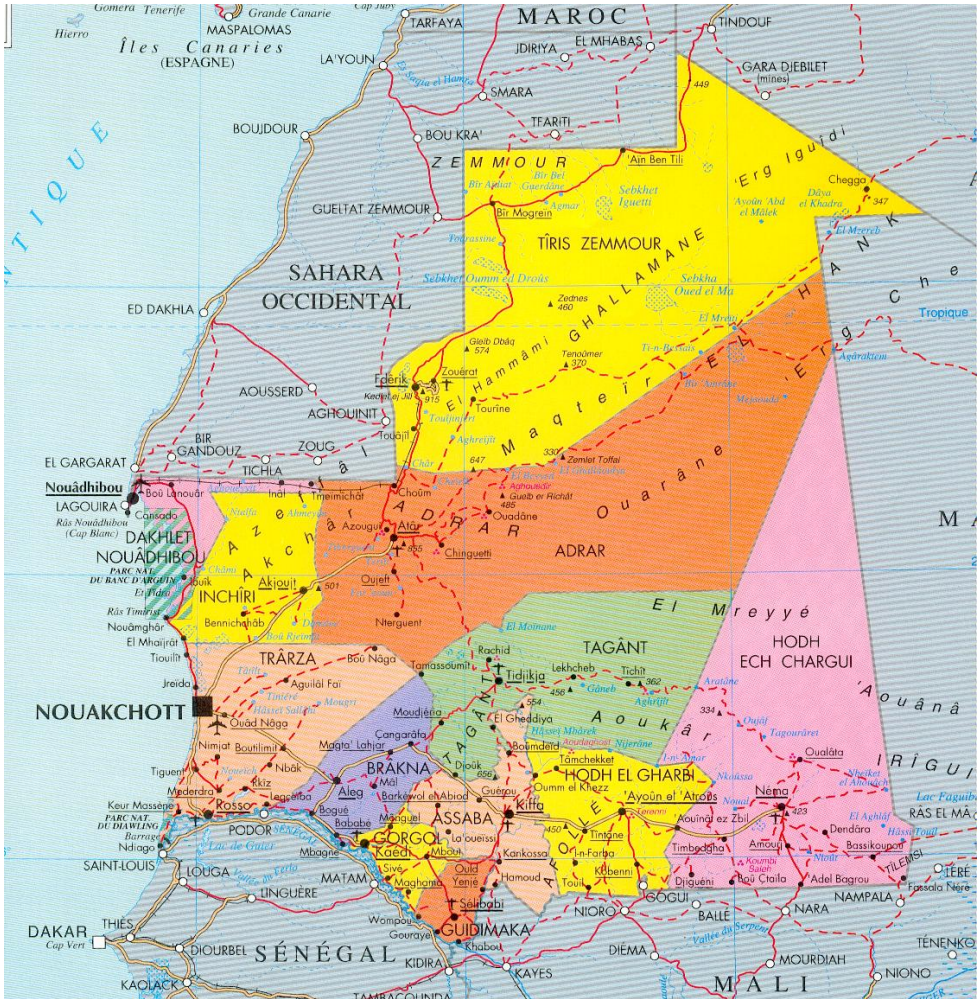
Pages

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 5 |
| I. LA FRANCE ET LA MAURITANIE UNIES PAR DES OBJECTIFS COMMUNS : LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA STABILITÉ RÉGIONALE | 7 |
| A. UN EFFORT DE SÉCURISATION DU TERRITOIRE À SALUER | 7 |
| 1. Depuis 2009, un effort réel de sécurisation du territoire | 7 |
| 2. Une coopération exemplaire avec la France en matière de sécurité | 7 |
| B. LE G5 SAHEL, UN OUTIL PERFECTIBLE | 8 |
| 1. Une initiative à saluer | 8 |
| 2. Un outil à pérenniser | 8 |
| II. LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURITANIE : UNE CONDITION NÉCESSAIRE..... | 8 |
| A. ENCOURAGER LA COHÉSION NATIONALE DU PAYS | 9 |
| 1. Le dialogue politique dans la perspective de l'élection présidentielle de 2019.... | 9 |
| 2. Le renforcement du rôle du parlement mauritanien : intensifier la coopération interparlementaire | 9 |
| 3. La question toujours prégnante de l'esclavage et de ses séquelles | 10 |
| 4. L'Islam mauritanien comme antidote au salafisme djihadiste..... | 11 |
| 5. Le rôle des femmes mauritaniennes..... | 12 |
| 6. La question de l'éducation et de la santé, un point noir..... | 12 |
| B. INTENSIFIER LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET LES INTERACTIONS HUMAINES | 12 |
| 1. Améliorer le climat des affaires afin de promouvoir l'investissement | 12 |
| 2. Le tourisme souffre des impératifs de sécurité | 13 |
| 3. La circulation entre les deux pays..... | 14 |
| C. LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ, LA MAURITANIE EN PREMIÈRE LIGNE | 15 |
| 1. Préserver les espaces naturels : l'exemple du parc national du Banc d'Arguin classé patrimoine mondial de l'UNESCO..... | 15 |

2. Une ratification prochaine de l'accord de Paris sur le climat 15

ANNEXE I : PROGRAMME DE LA MISSION 17

**ANNEXE II : LETTRE DES MEMBRES DE LA MISSION AU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES 20**



INTRODUCTION

Une délégation du groupe d'amitié France–Mauritanie, conduite par Cécile Untermaier, sa présidente, députée (Socialiste, écologiste et républicain) de Saône-et-Loire, et composée de Marie-Arlette Carlotti, députée (Socialiste, écologiste et républicain) des Bouches-du-Rhône, Francis Hillmeyer, député (Union des démocrates et indépendants) du Haut-Rhin, François Loncle, député (Socialiste, écologiste et républicain) de l'Eure, et Jean-Luc Reitzer, député (Les Républicains) du Haut-Rhin, a effectué un déplacement en Mauritanie du 4 au 9 septembre 2016.

Cette mission avait été longtemps attendue puisque le dernier échange entre les groupes d'amitié France–Mauritanie et Mauritanie–France remontait à 2010, année où une délégation du groupe d'amitié Mauritanie–France s'était rendue à Paris.

Dès la reconstitution du groupe d'amitié France–Mauritanie en juillet 2012, Cécile Untermaier avait fait part de l'utilité d'organiser un déplacement d'une délégation du groupe d'amitié au cours de la législature. Les groupes d'amitié – et notamment le groupe d'amitié Mauritanie–France – au sein de l'Assemblée nationale mauritanienne n'ayant été constitués qu'en 2016, Cécile Untermaier a pu mettre en œuvre l'autorisation d'effectuer une mission accordée par le Bureau de l'Assemblée nationale en début d'année et constituer sa délégation.

Conformément aux souhaits de Cécile Untermaier, le déplacement a comporté trois parties :

– une première à Nouakchott pour des échanges avec le groupe d'amitié Mauritanie–France, mais aussi des entretiens avec les plus hautes autorités de l'État (président de la République, ministre des affaires étrangères, présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat), les représentants de la société civile mauritanienne et de la communauté française présente dans le pays ;

– une deuxième au Banc d'Arguin, consacrée aux questions écologiques et de biodiversité, dans le cadre du processus de ratification de l'accord de Paris sur le climat ;

– une troisième à Nouadhibou, axée sur la coopération franco-mauritanienne dans le domaine économique.

Toutes les rencontres auxquelles la délégation a participé se sont déroulées dans un climat très amical et chaleureux. Les députés n'en ont pas moins abordé tous les sujets notamment ceux ayant trait à l'esclavage et à ses séquelles, qui fait l'objet d'actions multiples de la part d'acteurs mauritaniens et d'ONG et dont les

médias se font régulièrement l'écho. Leurs interlocuteurs ont toujours accepté de répondre, en développant une argumentation utile à la compréhension de cette question majeure. Aucun d'entre eux n'a nié les difficultés rencontrées dans ce domaine.

Alors que la Mauritanie se trouve au carrefour de l'axe de crise en Afrique et dans le Sahel et que ce pays n'est que très peu visité par les représentants du pouvoir exécutif, ce déplacement montre l'utilité de la diplomatie parlementaire plus souple dans son organisation, plus libre dans ses propos que ne peut l'être la diplomatie gouvernementale. La durée du séjour (6 jours) comme la volonté de chacun des députés de s'exprimer librement dans le souci manifeste de poser les questions sans pour autant s'aliéner la confiance des différents interlocuteurs à tout niveau, ont contribué au succès de cette rencontre.

La délégation tient à remercier toutes les personnes qui ont accepté de la recevoir. Elle adresse un remerciement particulier à M. Sid Ahmed Mohamed, président du groupe d'amitié Mauritanie-France, et à Mme Moulaty mint Moktar, vice-présidente du groupe d'amitié Mauritanie-France, pour leur disponibilité durant tout le séjour. Elle adresse également ses remerciements à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre, à l'organisation de son déplacement en Mauritanie, en particulier M. Joël Meyer, ambassadeur de France en Mauritanie, Mme Aïchetou mint M'Hayham, ambassadrice de Mauritanie en France, et leurs collaborateurs.

I. LA FRANCE ET LA MAURITANIE UNIES PAR DES OBJECTIFS COMMUNS : LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA STABILITÉ RÉGIONALE

A. UN EFFORT DE SÉCURISATION DU TERRITOIRE À SALUER

1. Depuis 2009, un effort réel de sécurisation du territoire

La Mauritanie a été le premier pays sahélien touché par le terrorisme et particulièrement par les attentats visant les touristes européens. En effet, l'attaque terroriste qui a coûté la vie à quatre de nos compatriotes le 24 décembre 2007 près d'Aleg a marqué le début d'une ère d'enlèvements ou d'assassinats de touristes ou d'expatriés européens au Mali, au Niger et aujourd'hui jusqu'au Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, sans oublier la véritable guerre que livre le groupe Boko Haram au Nigéria et au Cameroun.

En revanche, après plusieurs attaques, la Mauritanie a su rapidement réorganiser ses forces de sécurité et de renseignement qui apparaissent aujourd'hui comme une des plus efficaces de la sous-région. La surveillance s'étend à l'ensemble de ce vaste territoire et non pas aux seules zones urbanisées, au contraire d'autres pays de la sous-région comme l'a fait valoir le président Aziz. En effet, le pays n'a pas connu d'attaques d'envergure depuis 2007, à tel point que le président Aziz a estimé au cours de l'entretien qu'il a accordé à la délégation française que « *la situation avait pu être rétablie* ».

L'environnement régional de la Mauritanie est néanmoins toujours porteur de risques. Les autorités mauritaniennes ont cherché à limiter au maximum le départ de leurs citoyens vers des zones de conflits comme la Libye ou la zone syro-irakienne. Pour cela, la Mauritanie a mis en place un nouvel état civil plus sécurisé, état civil qui par ailleurs n'est pas sans poser de problème en obligeant une part importante de la population négro-mauritanienne du sud du pays, issue de la communauté *harratin*, à devoir prouver sa mauritanité.

En tout état de cause, la sécurité intérieure participe grandement à la légitimité du pouvoir mauritanien qui peut ainsi être avantageusement comparé au Mali voisin. Il s'agit bien de la première préoccupation des autorités du pays. Les responsables du pays s'enorgueillissent d'avoir été les premiers à prendre la mesure de la menace terroriste alors que les autres pays de la région « *n'avaient pas compris* ».

2. Une coopération exemplaire avec la France en matière de sécurité

Le président Aziz a estimé que la contribution de la France avait été décisive au Mali et dans l'ensemble de la sous-région. La coopération entre la Mauritanie et la France a été qualifiée d'« excellente » sur l'ensemble de la chaîne sécuritaire allant du renseignement à la formation des cadres.

Un reproche est cependant fait quant à la situation politique et sécuritaire de la Libye, « *pays démantelé sans préparation de l'après* », qui a abouti à la création d'« *États terroristes* » qui déstabilisent la région dans son ensemble. Cette situation fait peser un risque terroriste majeur requérant une vigilance des forces de sécurité dont le niveau d'exigence doit être maintenu.

B. LE G5 SAHEL, UN OUTIL PERFECTIBLE

1. Une initiative à saluer

Créé en février 2014 au cours d'un sommet regroupant cinq pays (la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad), le G5 Sahel a pour objet de servir de cadre à la coopération régionale en matière de développement, de politique de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Son siège est à Nouakchott et il se réunit, pour le volet militaire, au niveau des chefs d'État-major des armées.

Il s'agit principalement d'une initiative mauritanienne à la suite des résultats insuffisants aux yeux des autorités mauritaniennes du CEMOC – État-major conjoint réuni à Tamanrasset à l'initiative de l'Algérie depuis 2010. La France a salué cette initiative qui vise à plus de coopération et de coordination pour faire face à un phénomène qui ne connaît, par essence, pas de frontière.

2. Un outil à pérenniser

Cette organisation n'est toutefois qu'à « ses débuts ». Le président Aziz a estimé que c'est aux États de la région de prendre en main leur propre sécurité et de s'engager plus activement contre le phénomène terroriste et le trafic de drogue qui l'alimente. Il a souhaité la pérennisation et le renforcement du G5 Sahel et a regretté clairement le mandat trop restreint du contingent onusien, la Minusma.

II. LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURITANIE : UNE CONDITION NÉCESSAIRE

Située dans une région traversée par toutes les instabilités, la Mauritanie n'est pas épargnée par la plupart des maux qui ont failli emporter l'existence même du Mali voisin. Les défis à relever sont immenses et concernent aussi bien les questions politique, économique et sociale que culturelle, éducative et religieuse. Le pays est dans l'obligation de traiter l'ensemble de ces questions concomitamment. La délégation parlementaire les a abordées.

A. ENCOURAGER LA COHÉSION NATIONALE DU PAYS

1. Le dialogue politique dans la perspective de l'élection présidentielle de 2019

La délégation française a eu des rencontres avec l'ensemble de la classe politique mauritanienne : les partis de la majorité présidentielle mais aussi de l'opposition représentée au Parlement comme celle qui a préféré opter pour le boycott des élections législatives au motif de l'absence de garanties de sincérité du scrutin.

L'année 2019 sera une année décisive puisqu'elle marquera la fin du second et dernier mandat constitutionnel du président Aziz. Celui-ci a indiqué qu'il respecterait la Constitution de son pays et ne chercherait pas à la modifier afin de solliciter un nouveau mandat.

La rencontre entre les députés français et des représentants de la plateforme de l'opposition dite « radicale » regroupée au sein de FNDU a été très fructueuse. Le RFD d'Ahmed ould Daddah – affilié à l'internationale socialiste –, l'UFP de Ould Mouloud ainsi que le parti Tawassoul – branche mauritanienne des Frères musulmans – refusent pour l'heure de participer aux élections et même au dialogue politique auquel les enjoint le pouvoir mauritanien. Ils estiment le jeu politique pipé et attendent de la communauté internationale des pressions pour obtenir une élection présidentielle honnête. La délégation française a pu mesurer le déficit de confiance entre les différents protagonistes. Elle a fait valoir son interrogation sur la pertinence politique d'un tel boycott.

Il est à souligner que le parti islamiste Tawassoul est fidèle à la stratégie habituelle des Frères musulmans. En effet, c'est le seul parti de la plateforme de l'opposition à n'avoir pas boycotté les différentes élections. En effet, il est vital pour lui d'avoir des élus locaux et nationaux afin de « travailler » la population et de recueillir une éventuelle alternance comme cela a été à l'œuvre en Tunisie en 2011 et en Égypte un an après.

Il est enfin à noter que les différents dirigeants des partis politiques – pouvoir, opposition parlementaire et opposition « radicale » – sont issus de la même communauté. La politique apparaît dès lors comme une chasse gardée des élites, un jeu pour puissants entre eux, et peut de ce fait peiner à innover l'ensemble des couches sociales du pays.

2. Le renforcement du rôle du parlement mauritanien : intensifier la coopération interparlementaire

La délégation française a bien évidemment rencontré ses homologues du groupe d'amitié Mauritanie-France à l'Assemblée nationale mais aussi le président de cette institution et une délégation de sénateurs.

Il est apparu nécessaire de renforcer le pouvoir législatif dans un pays qui souffre, entre autres maux, d'une présidentialisation trop importante. La seule institution capable de créer du compromis dans une société aussi polarisée doit accroître sa légitimité auprès de la population.

Dans cette optique, les députés français se sont montrés disposés à renforcer la coopération interparlementaire entre les assemblées nationales française et mauritanienne à travers notamment un renforcement de la structure administrative et juridique de l'institution.

L'accueil de stagiaires à l'Assemblée nationale, comme le soutien méthodologique à la constitution d'une bibliothèque au Parlement, devrait constituer une première étape de cette coopération.

3. La question toujours prégnante de l'esclavage et de ses séquelles

La question de l'esclavage et de ses séquelles et plus largement la question identitaire est une des questions essentielles qui agitent la société et la classe politique mauritanienne. Elle polarise encore la société entre *Beidhan*, tribus maures d'origine arabo-berbères qui parlent l'arabe hassanya, *Harratin*, descendants d'esclaves noirs qui parlent également l'arabe hassanya et populations négro-mauritaniennes, peuls, soninké ou wolofs parlant leur langue ou le français.

Les interactions entre les trois groupes déterminent très souvent le climat politique et social du pays et la fracture a semblé grandissante entre la communauté *beidhan* et les sous-ensembles noirs avec le risque que représente pour la première, une « alliance » des harratin et des négro-mauritaniens « *contre la domination politique, économique et sociale des Beidhan* ».

Les autorités mauritaniennes sont apparues très soucieuses de l'image de leur pays à l'étranger sur cette question. Les reproches qui leur sont adressés par les ONG sur la question leur paraissent d'autant plus injustes qu'elles estiment que, d'une part, les précédents gouvernements mauritaniens n'avaient rien fait pour améliorer la situation – et n'avaient jamais fait l'objet de condamnation par la communauté internationale –, et que, d'autre part, le pouvoir actuel a au contraire criminalisé l'esclavage en faisant voter une loi dans ce sens – deux familles ont été pour la première fois condamnées pour pratique esclavagiste – et s'est attelé à en résorber « les séquelles » de l'esclavage. Pour le président Aziz, la réponse devait être avant tout économique, ces séquelles se traduisant principalement par la pauvreté des familles. L'action gouvernementale se concentre sur le développement des régions les plus densément habitées par les populations *harratin*, dans le sud du pays.

Au contraire, des associations comme SOS esclaves, dont la délégation a rencontré le président Boubacar Messaoud ainsi que l'avocate Me Fatimata Mbaye, estiment que la loi de criminalisation de l'esclavage n'est pas appliquée

avec toute la rigueur requise eu égard à la persistance du phénomène et que parallèlement les *harratin* sont toujours lourdement condamnés lorsqu'ils apparaissent comme une menace pour l'ordre social *beidhan*.

Un sujet ayant particulièrement occupé les discussions politiques de la délégation française avec les différents acteurs politiques et associatifs mauritaniens concerne la récente et lourde condamnation des membres du bureau exécutif de la *Résurgence du mouvement abolitionniste* (IRA), dont le leader Biram Dah Abeid a purgé récemment une peine de près de deux ans de prison, à la suite de troubles survenus à Nouakchott. Sans interférer dans le domaine judiciaire, les députés du groupe d'amitié ont néanmoins marqué leur préoccupation à la suite de cette affaire et échangé librement sur le sujet aussi bien avec le président de la République qu'avec les membres de l'exécutif et les parlementaires. A en particulier été évoquée la lourdeur des peines prononcées au regard des faits dont certains s'interrogent sur la réalité.

Sur ce thème, le ministre des affaires étrangères s'est attaché, par un long plaidoyer, à démontrer tous les risques que représentent les "*extrémistes*" de l'IRA pour la stabilité et la cohésion nationales. Il a défendu, sans concéder aucun manquement, l'action et la souveraineté de la justice mauritanienne. À l'Assemblée nationale et au Sénat notamment, plusieurs autres interlocuteurs, se sont situés sur cette ligne, et à maints égards de déni, s'agissant de la fracture grandissante entre les communautés. Le risque qu'elle fait courir rapproche pourtant la Mauritanie du Mali où la division entre populations du sud et Touareg du nord a provoqué l'instabilité que l'on connaît depuis 2012, instabilité encore accentuée par les risques récents de « sécession » des Peuls du Macina.

4. L'Islam mauritanien comme antidote au salafisme djihadiste

Pour apporter une réponse spirituelle au salafisme et au wahhabisme, considérés à bien des égards comme les matrices idéologiques du djihadisme contemporain, les autorités mauritaniennes mettent en avant l'Islam traditionnel des tribus maures. Celui-ci est un islam empreint de soufisme, c'est-à-dire structuré par des confréries assez hiérarchisées et guidées par des érudits.

À l'instar de ce qui se passe partout dans le monde, cet islam qui met en avant la spiritualité est en perte de vitesse, concurrencé qu'il est par le message politique du salafisme. Cette dernière idéologie est par ailleurs fortement présente dans l'enseignement des *medrassa* du pays souvent financées par des fonds provenant des pays du Golfe. Néanmoins, plus que dans d'autres pays, l'islam traditionnel résiste dans le monde tribal. La Mauritanie est entourée par deux pays – le Maroc et le Sénégal – où le phénomène confrérique continue d'exercer une action politique et idéologique non négligeable.

Enfin, il est à noter que l'adhésion à l'idéologie salafiste est également constatée chez les jeunes déclassés – souvent issus de la communauté *harratin* – qui la voient comme un moyen de sortir de la place que leur assigne l'islam

traditionnel confisqué par des érudits issus, eux, le plus souvent, de la communauté *beidhan*. La récente condamnation à mort d'un jeune homme de Nouadhibou pour « mécréance » alors qu'il condamnait dans son blog une interprétation traditionnelle de l'islam justifiant l'esclavage est une illustration que l'islam mauritanien doit également évoluer pour faire une place plus grande à toutes les composantes de la société.

5. Le rôle des femmes mauritaniennes

La délégation française a été particulièrement attentive à la place des femmes mauritaniennes. Elle a constaté avec satisfaction que la part des femmes députées s'élève à 25 %, soit 37 femmes sur 147 élus, ce qui situe la Mauritanie au même rang que la France.

Les députés français ont également rencontré la maire du district de Tevragh Zeina à Nouakchott. Mme Fatimetou Abdel Malick est également investie dans le collectif REFELA, collectif des femmes élues locales d'Afrique. Son engagement doit être salué.

6. La question de l'éducation et de la santé : un point noir

Les problèmes considérables des systèmes éducatifs de santé ont fait l'objet de d'échanges nourris entre les membres de la délégation et les députés mauritaniens lors de rencontres à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le débat, très ouvert, s'est placé au-dessus des clivages politiques entre majorité et opposition. Il a été prolongé par des échanges avec la société civile et les cadres de notre coopération, notamment à l'occasion des visites et exposés relatifs aux projets du SCAC et de l'AFD où l'émergence de la société civile et l'insertion des jeunes et la santé tiennent une part importante.

La délégation française demeure toutefois fortement préoccupée par une tendance à l'œuvre pas seulement en Mauritanie mais ayant atteint un stade avancé dans ce pays, d'abandon d'une éducation nationale au profit, d'une part, d'un enseignement privé élitiste – mais aussi la forte demande d'inscription au lycée français Théodore Monod de Nouakchott – pour une minorité et, d'autre part, d'un vide comblé par un enseignement religieux de qualité inégale pour la majorité pauvre de la population.

B. INTENSIFIER LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET LES INTERACTIONS HUMAINES

1. Améliorer le climat des affaires afin de promouvoir l'investissement

L'amélioration du climat des affaires est une des priorités pour encourager et promouvoir l'investissement aussi bien national qu'étranger. En effet, l'environnement réglementaire et fiscal mauritanien souffre encore d'une opacité

préjudiciable à la création de richesse. L'investissement y est soumis à diverses autorisations et il n'est pas rare que les différentes demandes « *se perdent dans les méandres de l'administration* » et doivent de ce fait solliciter des « *appuis politiques* ». Cet état de fait favorise bien évidemment le favoritisme et le népotisme.

Les autorités mauritaniennes, conscientes de ce phénomène, ont essayé de promouvoir certains secteurs d'activité notamment au niveau de la capitale économique du pays, Nouadhibou. La délégation française a pu visiter les installations de la société nationale industrielle et minière (SNIM), premier employeur privé du pays ainsi que la zone franche qui en est toutefois encore à ces balbutiements. Cette zone franche est en attente d'investissements étrangers freinés par l'instabilité fiscale, les taxes qui seraient demandées à l'entrée de la zone mais aussi par le classement en zone rouge et orange du pays.

Enfin, les députés français ont visité une entreprise de pêche et de conditionnement du poisson destiné au marché japonais qui fonctionne avec des capitaux mauritaniens et japonais. L'excellence et le savoir-faire de cette entreprise constituent, à n'en pas douter, une mise en valeur des potentialités de la Mauritanie et un exemple à suivre.

La coopération française n'est pas absente du territoire. La délégation a visité deux projets d'insertion de jeunes conduits par l'Agence française de développement (AFD), avec le concours d'opérateurs mauritaniens et français aux compétences reconnues. L'AFD facilite la création d'entreprises en mobilisant de faibles capitaux et permet ainsi à des jeunes sortis assez tôt du système éducatif de créer leur propre emploi.

2. Le tourisme souffre des impératifs de sécurité

Le tourisme est un des leviers du développement économique. Celui-ci est en berne depuis une décennie – à la suite des troubles sécuritaires qu'a connus le pays à compter de 2007 – après plusieurs années marquées par une croissance importante. Les infrastructures construites à cette époque sont aujourd'hui sous-utilisées quand elles ne sont pas laissées à l'abandon.

En effet, le tourisme saharien mais aussi culturel avec des villes de renom comme Chinguetti constituent un potentiel non négligeable pour le pays. Les interlocuteurs mauritaniens ont regretté à plusieurs reprises que le bilan sécuritaire des autorités n'a pas eu à ce jour d'incidence positive sur la fréquentation touristique ⁽¹⁾. Elles ont le sentiment d'être plus maltraitées que leurs voisins plus durement touchés par le terrorisme.

(1) Voir en annexe la lettre des députés français au ministre des affaires étrangères M. Jean-Marc Ayrault.

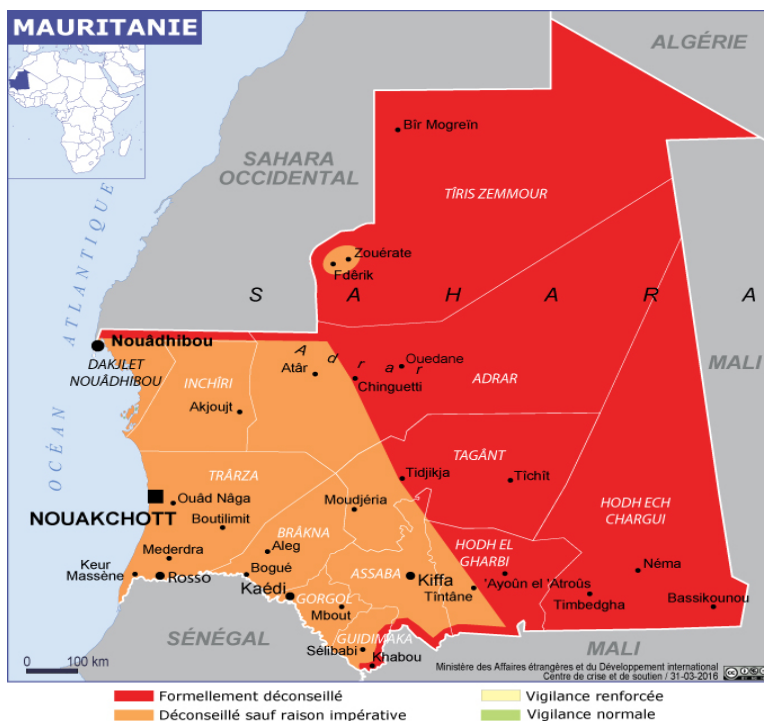
Il a été demandé aux députés français, à tout le moins, d'étendre la zone orange à l'est de Chinguetti et de Tidjikja et surtout de faire passer en zone jaune la zone orange du littoral.

Toutefois, au-delà de cette demande classique, tout reste à bâtir pour servir ce potentiel : les infrastructures routières et hôtelières, l'offre de l'artisanat et, surtout, le personnel qualifié font entièrement défaut à l'émergence de filières touristiques. L'appel aux investissements extérieurs est là aussi impératif.

3. La circulation entre les deux pays

Le visa d'entrée est obligatoire pour les Français de passage et les personnes entrant pour la première fois en Mauritanie. Le coût est de 120 euros. Les députés français se sont étonnés d'un prix aussi élevé de nature à décourager les visites touristiques. Il a été répondu que la Mauritanie appliquait la réciprocité et que le prix d'un visa pour un Mauritanien désirant se rendre en France était équivalent voire plus onéreux en parité de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, la communauté française de Mauritanie rencontre un certain nombre de difficultés d'ordre administratif – établissement et renouvellement de la carte de séjour – du fait de la mise en place du nouveau système d'état civil. Les députés français ont évoqué ce point avec l'ensemble de leurs interlocuteurs mauritaniens.



C. LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ, LA MAURITANIE EN PREMIÈRE LIGNE

1. Préserver les espaces naturels : l'exemple du parc national du Banc d'Arguin classé patrimoine mondial de l'UNESCO

La Mauritanie est en première ligne sur la question du réchauffement climatique. Pays désertique au nord et sahélien au sud, l'avancée du désert menace la vie quotidienne de centaines de milliers de personnes. Par ailleurs, la montée des eaux peut, à terme, engloutir l'ensemble de la ville de Nouakchott qui se situe quasi entièrement à une altitude inférieure au niveau de l'océan.

La Mauritanie est ainsi un pays peu responsable des dérèglements climatiques mais qui risque de subir ses effets au premier chef.

La biodiversité est une préoccupation majeure des autorités mauritaniennes. Sur la route entre Nouakchott et Nouadhibou, l'étape du Banc d'Arguin, a permis de mesurer les défis environnementaux et touristiques qui se posent à un pays doté d'atouts naturels remarquables, voire uniques en Afrique de l'Ouest. Les atouts indéniables d'une telle zone pour les scientifiques, les touristes, les Mauritaniens justifient une coopération fructueuse à l'instar de l'engagement actuel de l'Allemagne.

2. Une ratification prochaine de l'accord de Paris sur le climat

Conscientes des enjeux écologiques vitaux pour le pays, les autorités du pays ont informé les parlementaires français de l'inscription à l'ordre du jour de la session d'automne de l'Assemblée nationale du projet de loi – adopté en conseil des ministres – autorisant la ratification de l'accord de Paris de 2015 sur le climat. La délégation française a transmis ses plus vives félicitations à la Mauritanie sur ce point.

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA MISSION

DÉLÉGATION :

- Mme Cécile Untermaier, députée (Socialiste, écologiste et républicaine) de Saône-et-Loire, présidente du groupe d'amitié France-Mauritanie
- Mme Marie-Arlette Carlotti, députée (Socialiste, écologiste et républicaine) des Bouches-du-Rhône, ancienne ministre
- M. Francis Hillmeyer, député (Union des démocrates et indépendants) du Haut-Rhin
- M. François Loncle, député (Socialiste, écologiste et républicain) de l'Eure
- M. Jean-Luc Reitzer, député (Les Républicains) du Haut-Rhin
- M. Mohamed Sadoun, administrateur de l'Assemblée nationale, secrétaire administratif du groupe d'amitié

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016

14h20 : Arrivée de la délégation à l'aéroport de Nouakchott. Accueil par M. Sid'Ahmed Mohamed, Président du groupe d'amitié Mauritanie-France et quatre membres du bureau du groupe d'amitié.

Installation à l'hôtel.

20h00 : Dîner- buffet offert par le groupe d'amitié France-Mauritanie, sur le thème de la culture

LUNDI 5 SEPTEMBRE

8h00 : Rencontre avec les chefs de service de l'ambassade de France, à la Résidence de France

9h00 : Entretien M. Mohamed Ould Boilil, Président de l'Assemblée nationale

10h00 : Rencontre avec les députés représentés à l'Assemblée Nationale

12h00 : Entretien bilatéral avec des représentants de l'UPR

13h00 : Déjeuner avec MM. Maouloud, Mansour, Cheikh Sid'Ahmed O Babamin, à la Résidence de France

15h30 : Rencontre avec la société civile, à la Résidence de France

17h00 : Visite de projets de coopération à Nouakchott : Antenne Cap Insertion de Dar Naïm (financement AFD)

20h00 : Dîner offert par le groupe d'amitié Mauritanie-France

MARDI 6 SEPTEMBRE

7h00 : Départ pour le parc national du Banc d'Arguin

9h30 : Visite du parc national du Banc d'Arguin

15h00 : Départ pour Nouadhibou

17h30 : Arrivée à Nouadhibou. Installation à l'hôtel.

18h30 : Entretien avec M. Mohamed Vall Ahmed Youre, wali de Nouadhibou

19h00 : Entretien avec Mme Roujeibe Dowki, maire-adjointe de Nouadhibou

MERCREDI 7 SEPTEMBRE

9h00 : Présentation des activités de la SNIM et du partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), en présence de M. Lionel Yondo, directeur de l'AFD, et de Mme Laura Tuery, chargée de mission AFD

11h00 : Visite de la zone franche et des installations portuaires de Nouadhibou. Accueil par M. Mohamed Daf, directeur général

14h30 : Départ pour Nouakchott

20h00 : Arrivée à Nouakchott

JEUDI 8 SEPTEMBRE

9h00 : Audience auprès de M. Mohamed Abdel Aziz, Président de la République

9h45 : Audience auprès de M. El Hadj Mohamed El Hacem, Président du Sénat

10h30 : Visite de la manufacture de tapis « Matis »

11h30 : Visite du village d'artisans de Nouakchott

12h30 : Visite d'une unité de transformation agroalimentaire de pêche

14h00 : Visite du port de pêche

15h00 : Entretien avec M. Isselkou Ahmed Izib Bih Neye, ministre des affaires étrangères et de la coopération

16h00 : Entretien avec M. Amedi Camara, ministre de l'environnement et du développement durable

17h00 : Visite du musée national

19h00 : Rencontre avec les CCEF, à la Résidence de France

19h30 : Réception donnée en l'honneur de la délégation parlementaire, en présence de la communauté française, à la Résidence de France

VENDREDI 9 SEPTEMBRE

9h00 : Entretien avec les représentants des associations françaises en Mauritanie, à la Résidence de France

10h00 : Entretien avec le vice-président de la communauté urbaine de Nouakchott

11h00 : Entretien avec Mme Fatimetou Abdel Malick, maire de Tevragh Zeina, représentante des maires africaines (REFELA)

15h30 : Visite du lycée français

16h30 : Visite de l'IFM

17h00 : Visite projet association "Hadina Rim TIC", en présence de Mme Marieme Kane, présidente de l'association

22h40 : Décollage du vol AF 727 pour Paris

ANNEXE 2

Lettre des membres de la mission au ministre des affaires étrangères

GRUPE D'AMITIÉ FRANCE - MAURITANIE

Paris, le 18 octobre 2016

Monsieur le Ministre des affaires étrangères,

Une délégation du groupe d'amitié France – Mauritanie de l'Assemblée nationale a effectué une mission dans ce pays du 4 au 10 septembre dernier. Le déplacement avait bien évidemment une dimension politique et sécuritaire mais aussi économique, culturelle et écologique.

Nous avons pu mesurer la francophonie et la francophilie des élites de ce pays clés pour l'influence de la France et son rayonnement dans une zone où se jouera une partie de notre avenir. La Mauritanie a par ailleurs consenti d'importants efforts – avec la coopération de notre pays – pour sécuriser son territoire et ses frontières. De ce fait, aucun attentat majeur n'a été enregistré dans le pays depuis plusieurs années.

À long terme, la sécurité ne pourra cependant pas être assurée sans un développement économique harmonieux et la relance d'un certain tourisme. Nos interlocuteurs mauritaniens ont regretté à plusieurs reprises que leur bilan sécuritaire n'a pas eu à ce jour d'incidence positive sur la fréquentation touristique, sur la reprise de l'investissement, ni sur la modification du zonage du ministère français des affaires étrangères. Ils ont le sentiment d'être plus maltraités que leurs voisins plus durement touchés eux par le terrorisme.

Il nous semble souhaitable, à tout le moins, de modifier la zone orange qui regroupe la côte atlantique du pays et la ville minière de Zouérate en zone jaune. En effet, le zonage actuel décourage l'investissement français notamment dans la zone franche de Nouadhibou et laisse la part libre aux investisseurs asiatiques mais aussi espagnols. Nous vous prions, monsieur le Ministre, d'étudier cette possibilité qui serait un signe apprécié par nos amis mauritaniens.

Nous vous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos salutations distinguées.

Mme UNTERMAIER
Présidente du Groupe
Députée de Saône-et-Loire

Mme CARLOTTI
Députée des Bouches du Rhône

M. HILLMEYER
Député du Haut-Rhin

M. LONCLE
Député de l'Eure

M. REITZER
Député du Haut-Rhin

M. Jean-Marc Ayrault, ministre
Ministère des affaires étrangères
37 quai d'Orsay 75351 PARIS Cedex 07